**Fiche descriptive de poste**

**MEDECIN ADJOINT**

**SERVICE TERRITORIAL DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L’ARRAGEOIS**

**POLE SOLIDARITES**

*(Filière médico-sociale – cadre d’emplois des médecins territoriaux)*

**CONTEXTE**

8ème département de France (1,468 018 million d’habitants, 890 communes, 1,787 milliard d’euros de budget), le Conseil départemental du Pas-de-Calais donne une nouvelle impulsion à son action, pour la période 2016 – 2021, à partir de sa délibération cadre « Près de chez vous, Proche de tous », laquelle s’articule autour de deux volets : le « Contrat de progrès » qui s’attache aux enjeux de soutenabilité financière, d’efficience et de qualité du service rendu et le « Contrat de projet » qui fixe le cadre renouvelé de l’intervention départementale sur la base de 5 chantiers prioritaires :

1. Renouveler les réponses aux urgences sociales,
2. Privilégier l’autonomie des personnes, de l’enfance au grand âge,
3. Participer activement à la bataille pour l’emploi,
4. Favoriser le bien vivre ensemble en misant sur une nouvelle étape de la territorialisation des services, dans l’accompagnement de la nouvelle carte intercommunale et la prise en compte de l’évolution des compétences,
5. Renforcer le lien entre les élus et les citoyens, à travers notamment la participation accrue des habitants.

La mise en œuvre et la réussite de ce projet « Près de chez vous, Proche de tous » s’appuie sur l’engagement et la compétence, au quotidien, de 5 480 agents départementaux et 2007 assistants familiaux. Ces effectifs représentent une masse salariale de 320 millions d’euros pour la collectivité.

**POSITIONNEMENT ET ORGANISATION**

Le Service territorial de Protection Maternelle et Infantile (PMI) est une composanteà part entière de la Maison du Département Solidarité (MDS). Il incarne la politique départementale à l’échelle du territoire dans le domaine de la santé maternelle et infantile.

Le médecin adjoint est placé sous l’autorité hiérarchique du médecin chef du service territorial de PMI et sous l’autorité fonctionnelle du médecin chef du Service Départemental de PMI (SPMI).

Il exerce ses missions en lien étroit avec les équipes locales de PMI.

Ses missions s’inscrivent dans le code de la santé publique et dans le code de l’action sociale et des familles dans le cadre des délégations qui lui sont accordées.

**MISSIONS**

**Veille, Pilotage, Observation**

* + - * Il contribue, avec les Chefs des Services locaux de PMI et le Médecin Chef de Service Territorial de PMI à la déclinaison de la feuille de route du SDPMI et à l’élaboration du projet de territoire.
* Il participe à la remontée vers le Directeur de la MDS (DMDS) et le chef de service du SDPMI des informations concernant l’évolution de la situation sanitaire et sociale locale des futurs parents et des enfants de moins de 6 ans.
* Il participe à la remontée vers le DMDS et le Médecin chef de service SDPMI des difficultés des professionnels à répondre aux besoins de la population et il élabore des propositions résultant de l’analyse de ces informations.

**Expertise médicale et conseil**

* II apporte son expertise :
* En matière d’actions et de projets de prévention médicale, psychologique, sociale et éducative en faveur des futurs parents, des enfants de moins de 6 ans et de leurs parents.
* Dans le dépistage des handicaps des enfants de moins de 6 ans et dans l’accompagnement des familles pour la prise en charge de ces handicaps.
* Dans l’accompagnement, par les sages-femmes de PMI, des grossesses et de leurs conséquences médicales, psychologiques et sociales.
* Dans les procédures de travail relatives aux pratiques professionnelles dans les consultations d’enfants, les bilans de 4 ans, les visites à domiciles, les actions collectives et les différentes actions du personnel PMI.
* En lien avec le Médecin Chef de Service Territorial de PMI, il participe à la gestion et au traitement des courriers et documents à caractère médical, déclarations de grossesses et certificats de santé, relatifs à des situations individuelles et transmis en MDS quel que soit leur mode de transmission.
* Il est garant du respect du secret Médical au niveau du Territoire et des règles déontologiques des professionnels
* Il assure les liaisons avec les médecins, équipes soignantes et acteurs de santé concourant au suivi médical des familles et intervenants dans les différentes structures du secteur (Centres hospitaliers, CAMPS, CMP, médecins traitants…). Il définit les modalités de partenariat avec les services de maternité, de pédiatrie et les autres services médicaux partenaires.
* Il participe aux différents réseaux de santé du territoire dans son domaine de compétence.
* Il peut assurer des consultations d’enfants, des consultations spécifiques (pour les suites de Bilans de 4 ans par exemple) ou des consultations pour l’Antenne Territoriale de Planification ou d’Education Familiale. Dans ce cadre, il peut animer et coordonner, en lien avec le Médecin Chef de Service Territorial de PMI, l’intervention des médecins vacataires à l’échelle du territoire.
* Il participe et apporte son expertise dans les actions de prévention, de repérage et de traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l’enfant. Dans ce cadre il peut être amené à effectuer des visites à domicile pour l’évaluation de situations de danger.
* Il apporte son expertise en matière de protection de l’enfance en lien avec le Médecin Référent Protection de l’Enfance. Il peut participer aux différentes commissions et concertations du dispositif de protection de l’enfance.

**Enfants confiés à l’Aide Sociale à l’Enfance (ASE)**

* Il participe au suivi des dossiers médicaux des enfants confiés à l’ASE.
* Il peut assurer des consultations spécifiques pour les enfants placés, en particulier pour les moins de 3 ans.
* Il apporte son expertise en matière de santé, notamment dans le cadre du Projet Pour l’Enfant (PPE)

Ces activités seront réalisées en lien avec le Médecin Chef de Service Territorial de PMI et le Médecin Référent Protection de l’Enfance

**Accueil du jeune enfant**

* Il peut apporter conseil et expertise aux porteurs de projets d’accueil de la petite enfance.
* Il peut, en lien avec les chefs de services locaux de PMI et le Médecin Chef de Service Territorial de PMI, donner un avis pour l’instruction d’une demande d’agrément, ou pour la création, l’extension ou la transformation des structures accueillant les enfants de moins de 6 ans.

**Participation aux instances**

* Il participe aux réunions de collèges métier organisées par le Médecin chef du SDPMI. Il peut être amené à représenter le Territoire auprès des partenaires, dans les domaines de compétence de la PMI, à la demande du Directeur de la MDS ou du Médecin Chef de Service Territorial de PMI, ou le Département à la demande du Médecin chef de service SDPMI
* En cas d’absence du Médecin Chef de Service Territorial de PMI, il remplace ce dernier sur ses activités

**Informations complémentaires**

Son remplacement pendant ses absences ou congés est assuré par un autre médecin de PMI.

Afin de répondre à l’évolution des pratiques et des fonctions, il doit consacrer une partie de son temps de travail à la mise à jour de ses connaissances et à suivre des actions de formation dans la limite d’un dixième du temps de travail.

Il peut participer à l’accueil d’Internes de Médecine Générale ou de Pédiatrie pour leurs stages qualifiants en lien avec le SDPMI et la Faculté de Médecine de LILLE.

Il peut être amené à intervenir dans des formations dans son domaine de compétence (assistantes familiales…)

**Ce poste comme tous les postes de la Collectivité s’inscrit à la fois dans le parcours professionnel de l’agent et dans une organisation des services définie par le Département et susceptible d’évoluer en fonction des besoins.**

**COMPETENCES REQUISES**

Savoirs :

* Diplôme d’état de docteur en médecine
* Connaissance souhaitée de l’environnement institutionnel et des structures médico-sociales
* Connaissance souhaitée du développement physique, psychomoteur et relationnel de l’enfant

Savoir-faire :

* + Expérience souhaitée dans le domaine pédiatrique et de la santé publique
	+ Maîtrise de l’outil informatique (capacités, expériences et aptitudes professionnelles)
	+ Capacités à développer des partenariats et à animer un réseau
	+ Capacités à impulser et à développer des projets

Savoir-être :

* + Capacités relationnelles – écoute
	+ Rigueur
	+ Ouverture d’esprit / capacité à être force de propositions
	+ Sens du travail en équipe
	+ Capacité d’analyse et de synthèse
	+ Réactivité, rigueur et autonomie
	+ Organisation

***INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES***

Rattachement hiérarchique : Le poste est rattaché au médecin Chef du Service Territorial de PMI de l’Arrageois

Localisation : La résidence administrative du poste est basée à Arras –

Déplacements : fréquents déplacements avec véhicule personnel ou véhicule en pool

Temps de travail : le temps complet est souhaité.

Eligibilité au télétravail : oui

***Conformément au principe d’égalité d’accès à l’emploi public, cet emploi est ouvert, à compétences égales, à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires (loi du 26/01/84 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et décret régissant le cadre d’emplois correspondant). Les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par la voie contractuelle***

**CONTACTS**

**Les lettres de candidature doivent être adressées directement et uniquement par mail à l’adresse suivante :** recrutement.solidarites@pasdecalais.fr sous la référence : LN/GA-MED/ARRAS.

En ce qui concerne la nature du poste, les contacts peuvent être pris auprès de :

Madame Charlotte BERNARD, Chef du Service Territorial de Protection Maternelle et Infantile de l’Arrageois au 03 21 16 10 65.

**Pour tout autre renseignement :**

Contactez Madame Loëtitia NOWAK, Chargée de recrutement et de mobilité au 03 21 21 56 82 ou Madame Muriel JANOWSZIK, Assistante de recrutement au 03 21 21 56 77.

**Date limite de réception des candidatures :** 21/12/2020